

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 10 novembre 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, M. Gaétan Fortier
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

| | |
|-------------------|------------------------------|
| Mme Judith Allard | Mme Isabelle Roberge-Maltais |
| Mme Noëlle Thomas | M. Jean-Christophe René |
| M. Steve Leblanc | M. Dominic Lapointe |

Les membres présents forment le quorum.

Assistant également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et assermentation des élus(es)

En ouverture de séance, M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, félicite les 7 membres du conseil ayant été élus lors des élections municipales 2025.

Agissant également à titre de Président d'élection, M. Couture invite les 5 élus(es) dont les postes furent en élection le 2 novembre 2025 (M. Gaétan Fortier (Maire), M. Jean-Christophe René (Poste #1), M. Steve Leblanc (Poste #2), Mme Judith Allard (Poste #4) et Mme Isabelle Roberge-Maltais (Poste #5)) et invite également, de façon protocolaire puisque leur assermentation officielle a été effectuée au cours des semaines précédentes, les 2 élus(es) ayant complété le processus électoral par une élection sans opposition (M. Dominic Lapointe (Poste #3) et Mme Noëlle Thomas (Poste #5)) à prêter serment, les 7 élus(es) lisant à voix haute et à tour de rôle le serment suivant :

« Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Ham-Nord. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

M. Gaétan Fortier, maire, prend ensuite la parole pour féliciter les élus(es) et leur souhaiter à tous et toutes un beau et bon mandat. Il mentionne également être très optimiste à l'idée de pouvoir travailler avec cette belle nouvelle équipe.

2025-11-152

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Assermentation des membres du conseil municipal
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt et adoption du procès-verbal du 1er octobre 2025
5. Présentation des comptes
6. Fête de Noël 2025
7. Signataires bancaires autorisés
8. Nomination d'un substitut au maire lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska
9. Nomination des représentants (2 membres et 1 substitut) sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts
10. Composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. Composition du Comité de démolition
12. Autorisation de passage d'un tuyau souterrain pour traverser le 3e Rang Nord
– Demande de M. Jean-François Lemieux
13. Correspondance
 - a) Invitation de l'entreprise Granby Composites au lancement de leur projet d'agrandissement représentant un investissement de 1.3 millions;
 - b) Réception d'une « lettre ouverte » reçue des producteurs Agro-alimentaire de la région, lettre adressée à l'ensemble des municipalités des MRC d'Arthabaska et de l'Érable et visant la sensibilisation à l'importance de consommer local
 - c) Diverses correspondances reçues de L'union des producteurs agricoles (UPA) interpellant les municipalités du Centre-du-Québec sur les enjeux suivants :
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités sur l'enjeux de la Taxation municipale :
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des citoyens et des municipalités pour une cohabitation harmonieuse
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités pour faire de la protection du territoire agricoles un projet commun et concerté
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités pour faciliter le recyclage des plastiques agricoles
 - d) Lancement de la nouvelle Politique MADA (Municipalité amie des aînés), samedi 15 novembre 19h (avant l'activité de la soirée de danse FADOQ)
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Clôture de séance

2025-11-153

Dépôt et adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2025-11-154

Présentation des comptes

Il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 156,174.05\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2025-11-155

Fête de Noël 2025

ATTENDU QUE l'OTJ de Ham-Nord et ses généreux bénévoles mettront en place une distribution de cadeaux (Activité au Parc de la Relève, samedi le 6 décembre de 13h00 à 16h00) pour les enfants de la municipalité âgés de 12 ans et moins ;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

ATTENDU la collaboration à l'activité du député provincial M. Sébastien Schneeberger ainsi que plusieurs organismes de la municipalité : Club Lions, OTJ et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité se joigne aux organisateurs(trices) en mettant une ressource disponible (Mme Élise Hamel) pour l'aide à la coordination de l'activité et en accordant une aide financière de 1,500\$ pour cette activité.

2025-11-156 **Signataires bancaires autorisés**

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs afin d'autoriser les nouveaux signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Roberge-Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité du Canton de Ham-Nord, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Bois-Francs à compter d'aujourd'hui, 10 novembre 2025 :

- M. Gaétan Fortier, maire, OU
- Mme Noëlle Thomas, conseillère;

CONJOINTEMENT AVEC :

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Bois-Francs;

2025-11-157 **Nomination d'un substitut au maire lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska**

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord nomme, à compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre, M. Jean-Christophe René (conseiller au siège #1), à titre de substitut au conseil de la MRC d'Arthabaska.

2025-11-158 **Nomination des représentants (2 membres et 1 substitut) sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts**

CONSIDÉRANT l'article #7 de *l'Entente relative à la lutte contre l'incendie et prévoyant le maintien d'une régie intermunicipale*, entente renouvelée en janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2033, stipulant que :

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

La Régie est administrée par un conseil d'administration composé de huit administrateurs, chaque partie à l'Entente désignant deux administrateurs parmi les membres de son conseil.

Chaque municipalité pourra nommer un substitut qui remplacera l'un ou l'autre des administrateurs désignés par cette Municipalité en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance à son poste. Le substitut a les mêmes droits et pouvoirs pour siéger au conseil d'administration que celui qu'il remplace, excluant les droits et pouvoirs du président.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord nomme les élus suivants à titre de représentant à siéger sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts :

Administrateurs réguliers :

M. Gaétan Fortier, maire
M. Steve Leblanc, conseiller au poste #2

Administrateur substitut :

M. Jean-Christophe René, conseiller au poste #1

2025-11-159 Composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le *Règlement #315 constituant un comité consultatif d'urbanisme* de la municipalité du Canton de Ham-Nord, règlement adopté afin qu'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) puisse rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement #315 constituant un comité consultatif d'urbanisme* de la municipalité du Canton de Ham-Nord mentionne, à l'article #6:

6. Composition

Le comité est composé de 1 membre du Conseil et de 2 résidants de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord nomme les personnes suivantes à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Membre du Conseil :

Mme Noëlle Thomas, Présidente

Résidants de la municipalité

M. Mathieu Turcotte
M. Sébastien Nugier

2025-11-160

Composition du Comité de démolition

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, en considération de la nouvelle composition de son conseil municipal suite aux élections du 2 novembre 2025, abrogé la résolution #2023-03-61 afin d'actualiser la composition du Comité de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité abroge la résolution #2023-03-61 afin d'actualiser la composition du Comité de démolition devant agir en application du **Règlement #539 relatif à la démolition d'immeubles**. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition, à compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre:

Gaétan Fortier, président

Dominic Lapointe, membre et président substitut

Steve Leblanc, membre

Jean-Christophe René, membre substitut

Judith Allard, membre substitut

Isabelle Roberge-Maltais, membre substitut

Noëlle Thomas, membre substitut

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiments et environnement ayant la charge de traiter les demandes de démolition en vertu du **Règlement #539 relatif à la démolition d'immeubles**, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

2025-11-161

Autorisation de passage d'un tuyau souterrain pour traverser le 3^e Rang Nord – Demande de M. Jean-François Lemieux

ATTENDU la demande de M. Jean-François Lemieux afin d'obtenir l'autorisation municipale pour mettre en place une conduite souterraine traversant le 3^e Rang Nord dans l'objectif de faciliter le transport d'eau d'éable;

ATTENDU QUE la municipalité désire spécifier que la présente autorisation se limite exclusivement à permettre au propriétaire de traverser le 3^e Rang Nord à un endroit précis et déterminé en concertation avec la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité serait disposée à accepter la demande soumise par le propriétaire sous respect de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER M. Jean-François Lemieux, propriétaire du 210, 3^e Rang Nord, à procéder au passage souterrain d'un tuyau visant le transport de l'eau d'éable pour traverser le 3^e Rang Nord, à la condition que les travaux soient effectués par un entrepreneur externe et aux frais du propriétaire;

QUE la présente autorisation se limite exclusivement à permettre au demandeur de traverser le 3^e Rang Nord à un endroit précis et déterminé en concertation avec la municipalité;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise M. Mathieu Couture, directeur général, à signer une entente au nom de la municipalité avec le propriétaire selon laquelle il s'engage aux éléments suivants :

- à assumer les frais liés à l'entretien futur de l'infrastructure municipale (la route) à l'endroit où les travaux ont été effectués;
- à identifier adéquatement la conduite par des repères visuels aux limites de l'emprise;
- à fournir une copie de la facture de l'entrepreneur à la municipalité;
- à décharger la municipalité de toute responsabilité en lien avec cette conduite;
- à décharger la municipalité de tous bris subis à la conduite souterraine;
- à confirmer la prise en charge future de l'entretien, remplacement ou démantèlement/condamnation de la conduite.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) D'une invitation de l'entreprise Granby Composites au lancement de leur projet d'agrandissement représentant un investissement de 1.3 millions ;
- b) De la réception d'une « lettre ouverte » reçue des producteurs Agro-alimentaire de la région, lettre adressée à l'ensemble des municipalités des MRC d'Arthabaska et de l'Érable et visant la sensibilisation à l'importance de consommer local;
- c) De diverses correspondances reçues de L'union des producteurs agricoles (UPA) interpellant les municipalités du Centre-du-Québec sur les enjeux suivants :

- Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités sur l'enjeux de la Taxation municipale :
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des citoyens et des municipalités pour une cohabitation harmonieuse
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités pour faire de la protection du territoire agricoles un projet commun et concerté
 - Les producteurs agricoles appellent à la collaboration des municipalités pour faciliter le recyclage des plastiques agricoles
- d) Du lancement de la nouvelle Politique MADA (Municipalité amie des aînés), samedi 15 novembre 19h (avant l'activité de la soirée de danse FADOQ).

Affaires nouvelles

Aucune

Période de questions

À 20h25, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents à la période de questions et les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

2025-11-162

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h32.

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, Gaétan Fortier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.